

CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE LA SAVOIE

LE SYLVAE
ZAC du Teraillet - 54 rue des Tenettes
73190 SAINT BALDOPH



Tél : 04 79 71 79 00 – Fax : 04 79 79 71 01
Email : savoie@73.medecin.fr
Site Internet : www.cdom73.org



BULLETIN JANVIER 2015





Docteur Jean-Louis VANGI
Président

2014, première année pleine pour le Docteur Patrick BOUET, Président de l'Ordre National des Médecins.

Il avait promis lors de son élection que l'Ordre des Médecins allait «cesser de se taire» !

Depuis l'Ordre communique et le meilleur exemple en est l'organisation du «1^{er} Congrès de l'Ordre des Médecins » à Paris en octobre. En pleine discussion de la Loi de Santé, ce congrès a été ouvert par Le Président de la République lui-même devant un millier de conseillers ordinaires venus de l'ensemble du territoire et représentant l'ensemble des médecins quel que soit leur mode d'exercice.

L'Ordre des Médecins a ainsi démontré sa mobilisation et s'est imposé comme un acteur incontournable dans l'organisation de la santé.

Ces rencontres fructueuses ont abouti à une reprise de la concertation entre les instances dirigeantes et les représentants des professionnels de santé.

L'Ordre des Médecins a pris acte de la reprise de la concertation et souhaité se positionner dans un rôle pour lequel il excelle, le rôle de conciliateur entre les syndicats et le pouvoir politique.

15 propositions ont ainsi été formulées par l'Ordre des Médecins et ce sont déjà près de 90 amendements qui vont être proposés à cette Loi de santé.

Vous pouvez retrouver le discours du Docteur BOUET et de François HOLLANDE sur le site de l'Ordre National

<http://www.conseil-national.medecin.fr/node/1523>

L'Ordre départemental de la Savoie, échelon de proximité de l'Institution s'implique aussi et je vous propose de prendre connaissance de quelques-unes de nos activités.

Je vous souhaite une très bonne année 2015 dans la confraternité et dans l'unité car au-delà des métiers différents que nous pratiquons, au-delà de notre exercice salarié ou libéral, c'est bien cette unité qui est essentielle. Elle seule permet de peser sur le pouvoir institutionnel et d'infléchir la tendance à faire de nous de simples « prestataires de service ».

J'aurais aimé à l'aube de cette année 2015 pouvoir espérer avec vous qu'elle nous apporte tout ce que notre profession a vainement attendu durant l'année 2014.

Malheureusement ce début d'année a frappé la France au cœur de ce qu'elle a de plus cher, son indépendance, sa liberté d'expression et se faisant, a frappé notre profession.

En effet, en assassinant sauvagement douze hommes et femmes libres, les terroristes ont enlevé la vie à notre consœur le Docteur Elsa CAYAT, à qui, comme aux autres victimes nous voulons rendre ici hommage.

Mais devant cet évènement dramatique, je veux dire qu'une fois de plus les médecins exerçant sur le territoire français ont été immédiatement disponibles et présents pour aller, sans souci pour eux-mêmes, au secours des victimes. Je veux également rendre hommage au Docteur Patrick PELLOUX et à toutes les équipes d'urgentistes qui ont agi et ont sauvé des vies et à toutes les structures professionnelles qui ont suspendu leur mouvement.

C'est dans leur indépendance que les médecins garantissent la prise en charge des souffrances de tous.

C'est dans leur dévouement et leur compétence qu'ils garantissent la sécurité de tous.

Il faut au-delà de ce drame que les responsables politiques puissent s'en souvenir.

Souhaitons ensemble que l'année 2015 soit celle du rassemblement de notre Nation, du rassemblement de notre profession. Pensons aux souffrances des familles de victimes et aux collaborateurs de Charlie Hebdo et de la police nationale.



Docteur Patrick BOUET
Président du conseil National

1^{er} CONGRES NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS (jeudi 16 octobre - vendredi 17 octobre et samedi 18 octobre 2014)



L'Ordre des médecins a organisé du 16 au 18 octobre son premier congrès national. A cette occasion, le président de la République a accepté l'invitation du président du CNOM, Patrick BOUET, à venir inaugurer l'évènement. Placé sous le thème « Médecin : un engagement pour faire progresser la société », ce congrès vise à rassembler la profession et à la faire entendre dans les nombreux débats concernant les enjeux de santé.

Le président du CNOM a eu l'occasion d'exprimer ses inquiétudes concernant les projets de réforme des professions réglementées de santé, en indiquant que cette question n'était pas du ressort du ministère de l'Economie. C'est pourquoi il se félicite que le sujet soit depuis intégré au projet de loi « Santé », tout en indiquant qu'il resterait vigilant sur les textes à venir.

Malgré certaines avancées contenues dans le projet de loi « Santé », le président du CNOM a également rappelé que le texte contenait des mesures inquiétantes pour les patients et l'exercice professionnel des médecins. Il a souligné le manque total de contre-pouvoir face aux Autorités Régionales de Santé. A ce titre, il note avec satisfaction que le président de la République a répondu à certaines demandes fortes en s'engageant notamment à une concertation réelle, tant dans la préparation de la loi que dans son exécution.

Dans son discours inaugural, le président du CNOM a également insisté sur la place centrale des médecins dans le système de soins, en soulignant leur rôle pour la prévention, le suivi des patients et la diffusion des savoirs scientifiques : « Porteur de lien mais aussi d'innovation en matière de nouvelles technologies, le médecin est bien au centre du parcours de santé et du développement de notre société ».

En ouvrant ce congrès, le président du CNOM a mis en avant le rôle économique majeur des médecins, trop souvent négligé dans les politiques publiques et les débats sur les questions de santé : « Le secteur de la santé est un moteur de croissance majeur en France, d'autant plus important qu'il est peu sensible à la conjoncture ».

Dans son intervention le président de la République a insisté sur le rôle incontournable de l'Ordre et la place essentielle des médecins au cœur de la société.



INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX

2014, c'est également...

L'Insuffisance Professionnelle ou l'Etat pathologique du médecin

5 ans ! Il aura fallu attendre 5 ans les décrets d'application concernant l'insuffisance professionnelle.

En effet depuis 2009 et la Loi HPST, l'Ordre des médecins réclamait la possibilité d'enjoindre un médecin, sur la base d'une expertise menée par ses pairs, de se former et la faculté pendant cette période de formation de le suspendre totalement ou partiellement dès lors que ses carences constituent un danger pour les patients.

Depuis le 29 mai 2014, l'Ordre des Médecins s'assure au moment de l'inscription que le médecin ne présente pas une insuffisance professionnelle rendant dangereux l'exercice de la profession.

Mais l'attention de l'Ordre des médecins peut être appelée sur des insuffisances professionnelles d'un praticien déjà inscrit.

Dans les deux cas, l'Ordre départemental peut décider en séance plénière après avoir entendu le médecin, de saisir le Conseil Régional de l'Ordre qui devra réaliser une expertise (réalisée par 3 experts) dans les six semaines. Cette procédure vient compléter une autre des missions ordinales qui est le contrôle du DPC (Développement Professionnel Continu) pour l'ensemble des médecins... même si depuis octobre 2014, le financement du DPC a été « réduit à peau de chagrin » !

Pour ce qui concerne l'état pathologique du praticien, c'est l'Article R 4124-3 du Code de la Santé Publique qui s'appliquait. Dans un souci d'harmonisation des procédures, le législateur a créé une procédure identique pour les cas d'état pathologique du médecin aussi bien au moment de l'inscription qu'à tout moment de la carrière d'un confrère.

En Savoie, tout médecin concerné par cette procédure est reçu à l'Ordre par nos Conseillers en charge de l'Entraide pour évaluer la situation de ce confrère et l'assister dans ses démarches administratives.

2014 aura également été l'année du transfert des locaux de l'Ordre des Médecins de CHALLES LES EAUX à SAINT BALDOPH.

L'installation s'est faite sans rupture dans la continuité de prise en charge des missions qui sont les nôtres dans des locaux mieux adaptés à l'évolution de l'importance de ses missions.

Une inauguration a eu lieu le 12 juin 2014 en présence de l'ensemble des Institutionnels avec lesquels nous travaillons.

Le Docteur Patrick BOUET, Président de L'Ordre National des Médecins nous a fait l'honneur d'être présent accompagné de 3 Conseillers Nationaux : Le Docteur Patrick ROMESTAING, Vice-Président, le Docteur Walter VORHAUER, Secrétaire Général et le Docteur François WILMET, Délégué Général aux relations internes.

Leur présence est le signe de l'importance que représente un petit conseil départemental comme le nôtre pour l'Ordre National.

L'ensemble des Conseils Départementaux de la Région Rhône-Alpes était également représenté par leur Président et quelques conseillers, signe de l'amitié qui lie notre Conseil départemental à l'ensemble des autres conseils départementaux.

2014, c'est aussi...

L'ACCESSIBILITE CABINETS MEDICAUX

Sujet hautement sensible, il a motivé de nombreux appels à notre conseil de la part de confrères inquiets.

Vous trouverez le texte complet des procédures sur le site internet de l'Ordre des médecins de Savoie (cdom73.org).

Enfin, un petit rappel...

L'ARTICLE 85 (article R4127- 85 du Code de la Santé Publique) sur les sites d'exercice distinct.

« Le lieu habituel d'exercice d'un médecin est celui de la résidence professionnelle au titre de laquelle il est inscrit sur le tableau du Conseil Départemental ... »

Mais tout médecin a la possibilité de solliciter une autorisation de pouvoir exercer sur plusieurs sites distincts de sa résidence professionnelle habituelle.

Et, c'est un sujet qui fait débat autant au sein de notre conseil qu'auprès des confrères....

En effet, l'autorisation d'un site d'exercice distinct doit répondre à deux critères non cumulatifs que sont :

La démographie : le besoin de la population doit être justifié

Le plateau technique : les soins pratiqués nécessitent un environnement adapté.

Si le critère d'ordre technique paraît peu discutable c'est loin d'être le cas du critère d'ordre démographique et c'est lui qui nous pose le plus question et qui fait l'objet de contestations de la part des confrères à qui nous refusons ce site distinct ou de la part des confrères du médecin à qui nous accordons ce site distinct.

Cette demande d'autorisation d'exercice sur site distinct concerne autant les médecins libéraux que les médecins hospitaliers ayant une activité libérale au sein de plusieurs établissements publics.

Ainsi, le Code de la Santé Publique par son article L6154-2 fixe le site d'exercice principal des Praticiens hospitaliers dans l'établissement au sein duquel ils ont été nommés ou dans le cas d'une activité partagée dans l'établissement ou ils exercent la majorité de leur activité publique.

Tout exercice sur plusieurs sites qui n'aurait pas fait l'objet d'une autorisation par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins est considéré comme un exercice illégal de la médecine et risquerait de rendre caduque l'assurance responsabilité professionnelle souscrite par le médecin.

Enfin toutes les décisions prises par le Conseil Départemental que ce soit des décisions d'accord ou de refus d'exercice sur site distinct peuvent faire l'objet d'un appel devant la Chambre d'Appel en matière administrative du Conseil National.

Et pour ce début 2015...

LES ELECTIONS ORDINALES

Ces élections doivent se dérouler dans les conditions prévues par le Code de la Santé Publique dont l'application stricte conditionne leur régularité.

Les élections ordinales étant basées sur le principe de la liste unique, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix seront proclamés élus titulaires et suppléants par ordre décroissant des voix obtenues. Leur mandat prendra fin en 2021.

Les Conditions d'éligibilité :

- ◆ Etre inscrit au Tableau du Conseil Départemental
- ◆ Etre de nationalité française ou ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (article L.4123-5 du CSP)
- ◆ Etre à jour de sa cotisation ordinale (article R4125-1, 2^{ème} alinéa du CSP)

L'Inéligibilité: (articles L.4124-6 du CSP et L. 145-2-1 du Code de la Sécurité Sociale) :

- ◆ Pendant trois années, pour les médecins qui ont fait l'objet d'une sanction définitive et non amnistiée, d'avertissement ou de blâme prononcée par la juridiction disciplinaire ou la section des assurances sociales ;
- ◆ A titre définitif, pour les médecins qui ont fait l'objet d'une sanction définitive et non amnistiée d'interdiction d'exercer avec ou sans sursis, ou de radiation prononcée par la Chambre disciplinaire. Il en est de même pour les médecins qui ont fait l'objet d'une sanction définitive et non amnistiée d'interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux, ou en cas d'abus d'honoraires, de remboursement du trop-perçu à l'assuré ou de remboursement du trop-remboursé à la caisse, prononcée par la section des assurances sociales.
- ◆ En dehors de ces 2 cas, toute candidature sera valide et obligatoirement acceptée y compris celle de tout médecin ne pouvant exercer pour « état pathologique ». Une faille probable dans notre Code de la Santé Publique ?

Travail des différentes Commissions (permanences des soins, plaintes, contrats, communications, entraide, trésorerie) et des services administratifs (secrétariat) :

L'ensemble des Membres du Conseil de l'Ordre des Médecins et le secrétariat s'investit dans ces différentes Commissions.

Je tenais à préciser ce fonctionnement car nombre de vous occultent ce travail collectif coordonné par le Président. Vous avez élu et vous allez réélire la moitié des 18 Conseillers du COD, tous interviennent en fonction de leur disponibilité, leur centre d'intérêt et leur compétence.

Enfin dernière réflexion : je suis toujours étonné quand un nouveau patient nous demande si nous acceptons (« prenons ») un nouveau dossier ; Avons-nous la faculté de refuser ? Sommes-nous à ce point débordé pour ne pas pouvoir nous organiser ? Est-ce que déontologiquement nous pouvons refuser, je n'en suis pas sûr et je vous laisse réfléchir à ce problème que nous rapportent parfois les patients qui changent de lieu de résidence et éprouvent du mal à trouver un médecin de famille.



Docteur Xavier CRESSENS
Secrétaire Général

L'EQUIPE D'ENTRAIDE

vous souhaite ses vœux pour l'année 2015 en espérant ne pas vous rencontrer dans le cadre de leur mission..... 😊

Cependant, en cas de besoin, vous pouvez toujours nous contacter au 04 79 71 79 00.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Rhône-Alpes, les huit Conseils Départementaux (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie) et l'URPS Rhône-Alpes Médecins, membres fondateurs, ont uni leurs expériences pour prendre en charge leurs confrères confrontés à un épuisement professionnel et à ses conséquences.

Les confrères de soutien, volontaires et formés à l'écoute, assurent une astreinte téléphonique 24h/24 et 7j/7, pour aider et orienter les médecins en souffrance.

Les personnes ressources (psychiatres, psychologues, addictologues, médecins du travail, avocats, conseillers juridiques et fiscaux, experts des violences conjugales ou les commissions ordinales d'Entraide) agissent en aval et dans les meilleurs délais pour répondre à la demande du confrère en difficulté.

Depuis mai 2012, le réseau reçoit entre 5 et 10 appels par mois.

Les partenaires institutionnels sont régulièrement mobilisés et complémentaires : la CARMF avec son Fonds d'Action Sociale, le Groupe Pasteur Mutualité, l'APSS ou l'AFEM.



Docteur Nicolas RONY
Président de la Commission d'Entraide



Docteur Leila OURACI
Trésorière adjointe - Membre de la Commission

PLAINTES ET DOLEANCES

Nombre de plaintes pour 2014	19
Nombre de doléances pour 2014	16

La gestion rigoureuse de 16 doléances en 2014 a permis d'en éviter la transformation en plainte. La gestion de 19 plaintes en 2014 a donné lieu à la transmission de 9 plaintes à la Chambre Disciplinaire du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Rhône-Alpes et 10 conciliations ont abouti à un retrait de la plainte.

Les doléances sont le fait de patients envers un médecin ; l'interrogation du patient et du praticien par nos soins a permis d'établir un contact empreint de sérénité et d'aboutir à une résolution non conflictuelle.

Les plaintes ont concerné des praticiens libéraux mais aussi cette fois ci des praticiens hospitaliers. Les conciliations, parfois longues, organisées par nos soins, ont cependant permis le retrait de 10 d'entre elles sur un total de 19. Leur transmission, approuvée par le Conseil en séance plénière, est adressée à la Chambre Disciplinaire du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Rhône-Alpes.



Docteur Pierre SERMOZ
Vice- président de la Commission des Plaintes et Conciliations

Le Conseil de l'Ordre des Médecins de Savoie a organisé dans ses nouveaux locaux de SAINT BALDOPH une 1ère réunion des retraités actifs ou non ; 33 médecins ont répondu à cette invitation accueillis par 7 conseillers le mardi 4 Novembre 2014. Cette réunion très conviviale a eu l'air d'être appréciée et sera sûrement renouvelée dans les prochaines années en alternance avec la réunion " jeunes médecins".



Docteur Christiane ALLAIN
Vice-présidente de la Commission de la Communication



Docteur Gaëlle CHABERT
Membre de la Commission Jeunes Médecins



Réveillons-nous ! Attention danger ! Nouvelle attaque sur nos retraites

Chers Confrères et Amis,

Donc, si on a bien compris, notre retraite (et la vôtre bientôt) va servir à payer les retraites et surtout celles des régimes spéciaux... et même parfois même très spéciaux.... et autres régimes particulièrement privilégiés.

Les bénéficiaires actuels de notre Caisse Autonome ont pour la plupart travaillé beaucoup plus que 35 heures, n'ont pas eu 5 à 6 voire 9 semaines de congés dans certains statuts, sans parler des RTT §

En ce qui concerne toutes les professions libérales, elles font de nouveau l'objet d'une attaque par certaines officines qui voudraient bien leur enlever la gestion de leur Caisse de Retraite, pour les Médecins : La CARMF.

On comprend la manœuvre, la même que celle de Philippe LE BEL en son temps avec les templiers ! Sachez que l'on prélève chaque jour sur les Caisses des Professions Libérale.

Notre Organisation : L'A.S.M.R.A. (Association Savoyarde des Médecin Retraités et de leurs Ayants) participe à l'A.M.V.A.R.A. (Association des Médecins Retraités et Veuves De la Région Rhône-Alpes allocataires de la CARMF).

Les diverses association locales étant fédérées en un organisme national : la F.A.R.A.

La FARA est la gardienne vigilante de ce qui nous reste de pouvoir concernant la gestion de nos retraites. C'est grâce à l'attention de ses membres que le premier rapt avait été repoussé il y a peu.

Nous devons absolument les aider, mais il faut pour cela des fonds pour couvrir les frais d'avocats fiscalistes, de conseils divers, d'actions auprès des politiques....etc..

Mais l'ASMRA n'est pas seulement la seule association de défense de nos droits : c'est aussi une Amicale qui organise tout au long de l'année des réunions d'informations avec parfois un repas et une conférence de très haut niveau.

Nous proposons également des sorties d'une journée. Cette année : découverte du vieux Lyon (Musées Gagne et de l'Imprimerie) et l'an dernier, périple en Beaujolais (visite du Château de la Flèche, du Musée Paul Dini et du Village typique de Salles-Arbussonas).

Chaque année nous organisons un voyage de deux jours. Récemment nous étions pour la seconde fois à TURIN qui regorge de richesses méconnues et fut le siège d'un e des cours les plus fastueuses du XVIIIème siècle et capitale des Etats de Savoie quand la dynastie abandonna Chambéry pour Turin.

Nous avons fait également deux voyages en Suisse : d'abord sur les traces de Charles le Téméraire autour du Lac de Neuchâtel et cette année dans le Canton de Fribourg et le splendide village de Gruyères ancienne possession des Comtes de Savoie.

Pour ceux qui ne nous ont pas encore rejoints : nous vous attendons.

Nos cotisations (inchangées depuis 5 ans) sont de 35 € pour les médecins et de 13 € pour les Ayants-droit.

A adresser à : Madame Geneviève BARBIER - 152 Faubourg Maché - 73000 CHAMBERY.

Chèque à l'ordre de l'ASMRA.

Merci d'avance et à Bientôt

Avec toute son amitié

Le Président

Dr Alain HERBERT

Les Mouvements du Tableau



INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 18/03/2014

DURAFFOURG Anne	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Val d'Isère
CHEMARTIN Jean	Spécialiste en Médecine Générale	Retraite	
HASHEMI-NADJAFABADI Anita	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	Aix les Bains
SKAIK Sami	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	St Jean de Mnne
SANGENIS Marta	Spécialiste en Pédiatrie	Libérale	Chambéry
KHADER Nasser	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie médicale	Hospitalier	St Jean de Mnne
AUVRAY Etienne	Spécialiste en Pneumologie	Hospitalier	Aix les Bains
FILIDORO Maura	Spécialiste en ORL et Chirurgie Cervico-faciale	Hospitalière	Chy/Aix les Bains
Docteur PEYRET Marlène	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
BLACHE Laurie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
TAVERNIER Laurence	Spécialiste en Gériatrie	Hospitalière	Chambéry
DAVID Gaëtan	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	St Jean de Mnne
HAU DESBAT Ngoc-Hanh	Spécialiste en Oncologie Médicale option oncologie radiothérapique	Hospitalier	Chambéry
TIRARD Véronique	Médecine Générale – Gériatrie	Salarié	CH Chambéry
MICHOUD Marie	Spécialiste en Radiologie et Imagerie Médicale	Hospitalière	CH Chambéry
BERNARD Jacques	Spécialiste en Pédiatrie	Remplacements	
BESSET Emmanuelle	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
SAUVANAUD Caroline	Spécialiste en Gynécologie-Obstétrique	Hospitalier	CH Chambéry

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 20/05/2014

Docteur MEULLENET Jacques	Spécialiste en Gastro-entérologie	Retraité	
REBBI Roberto	Spécialiste en Médecine du Travail	Salarié	Aix les Bains
HERBINSKI Grégory	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
MASSERON Jean-Christophe	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
OZONE Firas	Spécialiste en Chirurgie Urologique	Hospitalier	Chambéry
PARMON Edouard	Spécialiste en Chirurgie Urologique	Hospitalier	Chambéry
BERGERET Luce	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
SCHIEX-DUMONT Sabine	Spécialiste en Psychiatrie	hospitalier	CHS Chambéry
CROZE Laure Emmanuelle	Spécialiste en Néphrologie	Hospitalière	CH Chambéry
BARTHELEMY Amandine	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalière	CH Chambéry
SOLIVERES Kathleen	Spécialiste en Gynécologie Obstétrique	Hospitalière	CH Chambéry
DUMON-PION Virginie	Médecine Générale	Salariée	Chambéry
BENZARIA Abdelhadi	Médecine Générale	Hospitalier	St Jean de Mnne
GRUSELLE Fabien	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	St Genix sur Guiers
BIZOUARD Fanny	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	Lescheraines
TA NNOUS George	Spécialiste en Gynécologie Obstétrique	Salarié	Chambéry

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 17/06/2014

BOSSU-ESTOUR Cécile	Spécialiste en Endocrinologie et Métabolismes	Salariée	Chambéry
KOUZAN Serge	Spécialiste en Pneumologie	Hospitalier	Aix les Bains/Chambéry
KNOSP Gérard	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Brison St Innocent
GOURLE Céline	Spécialiste en Anesthésiologie Réanimation Médicale	Libérale	Challes les Eaux
FENEON Julien	Spécialiste en Médecine Générale	Salarié	St Jean de Mnne
LEGRAND Christophe	Spécialiste en Gastro-entérologie et Hépatologie	Hospitalier	Chambéry

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 09/09/2014

DUMAS-VIDAL Laurent	Médecine Générale	Libéral	Chambéry
DUMAS-VIDAL Valérie	Médecine Générale	Libérale	La Motte Servolex
CARROTTE Isabelle	Spécialiste en Dermatologie	Hospitalière	Chambéry
DESBAT Olivier	Spécialiste en Médecine Générale	Salarié	Chambéry
TRODI Nor Islame	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	Libéral	Bassens
ROCHE Fanny	Spécialiste en Médecine Générale	Salariée	Aix les Bains
MALIVERNAY Clotilde	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
FAURITE Audrey	Spécialise en Médecine Générale	Remplacements	
THIEBAUT Christian	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
MARCEL Mylène	Médecine Générale	Salariée	Albertville
RAZAFY Cécile	Spécialiste en Médecine Générale	Salariée	Aix les Bains

REDON Caroline	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
COTE-REY Anaëlle	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
ALARDO Jean-Pierre	Spécialiste en Anesthésie	Retraité	
JACKOWIAK Mateusz	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Mercury
BACQUELIN Raoul	Spécialiste en Cardiologie et Maladies Vasculaires	Hospitalier	Chambéry

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 07/10/2014

BOUREZ Delphine	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
JACKOWIAK Paulina	Spécialiste en Médecine Générale	Salariée	Albertville
JADAS Vincent	Spécialiste en Pédiatrie	Hospitalier	Chambéry
KISMOUNE Souaad	Spécialiste en Psychiatrie	Hospitalier	Chambéry
NAZAROVA Atanaska	Médecine Générale	Hospitalière	Aix les Bains
LE CARDINAL Patrick	Spécialiste en Psychiatrie	Hospitalier	Chambéry
LABE Aurélie	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Aix les Bains
NAZAROV Yourdan	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Hospitalier	St Jean De Mnne
PELLERIN Lisa	Spécialiste en Pédiatrie	Hospitalière	Chambéry
PRADIER Charles	Médecine Générale	Salarié	Chambéry
LOMBARD Catherine	Médecine Générale	Retraitée	
VAN NGUYEN ROYEL Charles	Médecine Générale	Libéral	Bourg St Maurice

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 18/11/2014

SAUVAJON David	Spécialiste en Anesthésie Réanimation	Hospitalier	Chambéry
GAUTHE Gaëlle	Spécialiste en Pédiatrie	Hospitalier	Chambéry
MOREL Juliette	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
SAUNIER Pierre	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Val d'Isère
ARYAL CHARLES Nischal	Spécialiste en Ophtalmologie	Hospitalier	Chambéry
DUFLOT Aurélie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
MOTTET Benjamin	Spécialiste en Ophtalmologie	Hospitalier	Chambéry
ROHARD Arnaud	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
GOURARI Azouz	Spécialiste en Chirurgie Esthétique, Plastique et reconstruction	Libéral	Aix les Bains
GALLET Daisy	Spécialiste en Psychiatrie	Salariée	Challes les Eaux
GUILLORET Anna	Spécialité en Médecine Générale	Remplacements	
GONNET Laure	Spécialité en Médecine Générale	Remplacements	
HERAUD Laurent	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
GIRARD Tiphaine	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
REVIL-SIGNORAT Amélie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
LEGRAND Valérie	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry/Belley
RUMBACH Benoît	Spécialiste en Psychiatrie	Salarié	Bassens
BANDEL Cédric	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
BLANCHE Laurent	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Lanslebourg

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 16/12/2014

Docteur CAMBIER Gentiane	Spécialiste Psychiatrie		
Docteur MURRALYL Rosalind	Médecine Générale	Salariée	Aix /Aiguebelette
Docteur LUNGU Marius Ionel	Spécialiste en Chirurgie Générale	Hospitalier	St Jean de Mnne
Docteur SCIOILA Myriam	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
Docteur CLOT Sandrine	Spécialiste en Médecine Générale	Salariée	Chambéry
Docteur BIGEON Céline	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
Docteur BADURINA Audrey	Spécialiste en Médecine Générale	Salariée	Tresserve
DEBAVELAERE Stanislas	Médecine Générale	Libéral	Champagny en Vanoise
DENARIE Charlotte	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
Docteur THIENNAUD Laurence	Spécialiste en Médecine Générale	Salariée	Chambéry
DOUPEUX Luc	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Libéral	Challes les Eaux
LOOCK Pierre-Yves	Spécialiste en Chirurgie Urologique	Hospitalier	Chambéry

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 13/01/2015

HENRIEY Delphine	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
EL-ZEENI Nastasia	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
MEYRIGNAC Lucile	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
FOURNIER Elodie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
MIHALCEA Florina	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	Praticien Contr.	Albertville

DEBUS Gautier	Spécialiste en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	Libéral	Challes les Eaux
SICAUD Aurélie	Spécialiste en Rhumatologie	Hospitalier	Aix les Bains
GOATER Alexandra	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	

RETRAITES DES DOCTEURS

PAGES Marie-Laure	Gynécologie Médicale et obstétrique
LAPOSTOLLE Jean Claude	Spécialiste en Médecine Générale
SAUVAGNAT Anne	Gynécologie Médicale et obstétrique

TRANSFERTS DES DOCTEURS

DUGUET Serge	Médecine Générale	CD Alpes Maritimes
MARSANDE Laure	Médecine Générale	CD ISERE
EVENNOU Jean-François	Médecine Générale	CD PYRENNEES ATLANTIQUES
GLATIGNY Sandrine	Médecine Générale	CD ISERE
GARNIER Denis	Chirurgie Vasculaire	CD HAUTE SAVOIE
MONTAUD Jean-Louis	Médecine Générale	CD HAUTES PYRENNEES
LUCIA Jean-Marc	Médecine Générale	CD ALPES DE HAUTES PROVENCE
REBOTIER Richard	Médecine	CD VAR
LORiot François	Médecine Générale	CD VAR
DUMONT Jean	Médecine Générale	CD GIRONDE
MUSETOIU Carmen	Psychiatrie	CD ISERE
MURAT Yoann	Spécialiste en Médecine Générale	CD de l'AIN
SABY Jean Damien	Spécialiste en Orthopédie	CD du RHONE
LE FRANCOIS Aurélie	Médecine Générale	CD de la MANCHE
LACOSTE Daniel	Médecine Générale	CD ALPES DE HTE PROVENCE
BLACHE Aurélie	Spécialiste en Médecine Générale	CD HAUTE SAVOIE
CLERQUIN Gérard	Médecine Générale	CD PYRENNEES ORIENTALES
HERBINSKI Grégory	Spécialiste en Médecine Générale	CD ISERE
RAINIBE Rado	Spécialiste en Médecine Générale	CD de la MANCHE
LOMBRAIL Patrice	Spécialiste en Médecine Générale	CD HAUTE GARONNE
CHAMMAS Fayad	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	CD VOSGES
MADIOT Loïc	Spécialiste en Médecine Générale	CD HAUTE SAVOIE
DONNIER-VALENTIN Sylvie	Médecine Générale	CD ISERE
GRISON Marianne	Spécialiste en Psychiatrie	CD HERAULT
ANDRY Nicolas	Médecine Générale	CD HAUTE SAVOIE
BESANCON Sophie	Médecine Générale	CD du VAR
QUAINO Gonzalo	Cardiologie	CD du VAR
FAURITE Audrey	Spécialiste en Médecine Générale	CD POLYNESIE FRANCAISE
COLONNA D'ISTRIA Jérôme	Spécialiste en Médecine Générale	CD POLYNESIE FRANCAISE

Nécrologie

Docteur COMBEY Pierre	Pneumologie	Chambéry
Docteur BOUCHET Gilbert	Médecine Générale	Chambéry
Docteur MARCOU Gabriel	Psychiatre	Chambéry
Docteur BASTIDE Roger	Radiologie	Albertville
BRUYERE Jean-Claude	Médecine du Travail	Aix les Bains
RAISSIGUIER Bernard	Médecine Générale	Modane
PARCOT Damien	Médecine et Biologie du Sport	Albertville